

Comité technique de réseau du 16 février 2016

Avenir des missions

- Missions domaniales -

- L'affirmation du fait régional en matière de politique immobilière de l'Etat

Dans le cadre de la politique immobilière de l'Etat, la région est l'échelon de référence : le préfet de région est responsable de la stratégie immobilière en région, et responsable de BOP pour les outils budgétaires dont France Domaine est responsable de programme.

Ce choix a été renforcé avec l'expérimentation des schémas directeurs immobiliers régionaux (SDIR) lancée par circulaire du Premier ministre du 16 décembre 2014 qui organise le pilotage du parc immobilier et renforce la mutualisation au niveau régional.

Enfin, la réforme régionale a concentré les enjeux dans les 13 nouvelles régions, et accru la charge des équipes régionales. Les SGAR se sont d'ailleurs réorganisés pour répondre à ces nouveaux défis.

- La nécessité de renforcer l'expertise des services de France Domaine

Des progrès importants ont été déjà faits dans ce domaine : renforcement du pilotage, en particulier par la DniD pour les évaluations ; actions de formation nouvelles pour la renégociation des baux.

Mais il convient d'aller encore plus loin pour faire face aux exigences renouvelées de la politique immobilière de l'Etat, traiter des opérations immobilières par nature complexes et pluridisciplinaires, et plus généralement se positionner comme un gestionnaire d'actifs. Les enquêtes conduites dans le réseau en 2015 y poussent également.

Cela conduira à emprunter des modalités d'organisation bien connues à la DGFIP de certains savoir faire (supradépartementalisation pour atteindre la masse critique) et renforcer les RPiE.

- Concentrer les tâches sur les enjeux

Les services locaux du domaine effectuent quelque 160 000 évaluation par an, dont une très grande majorité pour les collectivités locales. Environ 20 % de ces évaluations sont réalisés en dehors de toute obligation réglementaire. L'efficacité de certaines évaluations est contestable dès lors que la saisine du consultant ne repose pas sur un projet clairement identifié. Un même bien peut alors être évalué plusieurs fois en quelques années, et les variations de prix qui en résultent sont mal comprises par les collectivités locales. Enfin, les critères qui distinguent les évaluations officielles et les officieuses sont anciens.

Une réflexion est donc en cours sur ces sujets.

Au plan départemental, les fonctions de RPIE et d'encadrant domanial seront fusionnées pour améliorer les synergies entre stratégie immobilière et mise en œuvre.

* * *

Compte tenu des orientations gouvernementales récentes, un GT spécifique se tiendra sur les évolutions décidées dont les modalités restent à préciser. En parallèle, le texte portant la création d'une direction immobilière de l'Etat (couvrant l'ensemble de l'activité actuelle de France Domaine) est inscrit à l'ordre du jour du présent CTR.

Annexes

1) Tableau des Effectifs

Effectifs mobilisés sur la mission au 31/12/2014 * (données Sagerfip, en ETP)	
Missions domaniales **	1 500ETP

* tous services DGFIP (directions territoriales, DNS, services centraux)

** inclus PIE

2) Tableau des Résultats

Indicateur		Cible 2014	Résultat au 31/12/2014	Cible 2015	Résultat au 30/6/2015
FD-13	Taux de respect du délai d'un mois, hors délais négociés, pour la réponse aux demandes d'évaluations réglementaires adressées aux services du Domaine	93,5%	93,83%	93,5 %	92,75 %